



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux-mille-vingt-six et le 21 avril, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude FAVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 avril 2026.

Présents : ARNAUD Virginie, HECTOR France, JULIAN Mireille, LEFEBVRE Catherine, MARTIN Marina, MOUROU Béatrice, TRUCHET Monique, BOURG Thierry, CHEVAL Jérôme, FEBVRE Roland, GUILLEMIN Claude, PENIN Luca, TROJA Dorian

Absent ayant donné procuration : BENISTANT Agnès à HECTOR France

Secrétaire de séance : BOURG Thierry

Ouverture de séance à 18h30

DEL N° 2026-38 : Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Sont candidats au poste de titulaire :

M. FEBVRE Roland

Mme HECTOR France

M. GUILLEMIN Claude

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme BENISTANT Agnès

M. ARNAUD Virginie

M. PENIN Luca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne les membres ci-après :

➤ Titulaire :

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 005-210501789-20260421-2026_38-DE



M. FEBVRE Roland
Mme HECTOR France
M. GUILLEMIN Claude

➤ Suppléant :

Mme BENISTANT Agnès
M. ARNAUD Virginie
M. PENIN Luca

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Jean-Claude FAVIER

